

mazars

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIES

19, rue Clément Marot
75008 PARIS
France

Institut Mines-Télécom

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS SA
Société Anonyme
Siege social : Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault LA DEFENSE
92400 COURBEVOIE
Capital de : 8 320 000 euros - RCS : Nanterre 784 824 153 -

CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIES
Société Anonyme
19, rue Clément Marot
75008 PARIS
Capital social : 40 000 euros - RCS Paris B 722 012 051

Institut Mines-Télécom

Etablissement public national scientifique, culturel et professionnel
19 place Marguerite Perey – 91120 PALAISEAU

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

31 décembre 2020

Au Conseil d'Administration de l'Institut Mines-Télécom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut Mines-Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels :

- La note 3.1, paragraphe « L'opération Saclay » qui décrit le traitement comptable retenu concernant la comptabilisation des travaux relatifs au campus de L'Institut Mines-Télécom à Palaiseau.
- La note 3.3, paragraphe « Evaluation des immobilisations » qui décrit le traitement comptable retenu concernant le bâtiment destiné à Eurecom situé à Sophia Antipolis, compte tenu des discussions en cours sur sa situation juridique.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note 3.1, paragraphe « L'opération Saclay » qui décrit le traitement comptable retenu concernant la comptabilisation des travaux relatifs au bâtiment Saclay de Palaiseau et la note 3.3, paragraphe « Evaluation des immobilisations » qui décrit le traitement comptable retenu concernant le bâtiment destiné à Eurecom situé à Sophia Antipolis, compte tenu des discussions en cours sur sa situation juridique. Dans le cadre de nos appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre établissement, nous avons examiné le bien-fondé des traitements comptables retenus et des informations qui ont été données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration,

étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 12 mars 2021



Valérie RIOU

Associée

Cailliau Dedouit et Associés

Fait à Paris, le 12 mars 2021



Rémi SAVOURNIN

Associé

BILAN

Intitulé	ACTIF			PASSIF		
	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	Intitulé	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
	BRUT	Amortissements Dépréciations				
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée) Avances et acomptes versés sur commandes	1 546 597.34		1 546 597.34	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention) Autres dettes non financières	5 789 375.95	2 828 171.54
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	1 052 618.50		1 052 618.50	Produits constatés d'avance	5 719 190.87	5 869 011.79
Créances sur les autres débiteurs	1 912 898.45		1 912 898.45	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	73 793 264.31	66 462 131.70
Charges constatées d'avance	57 551 916.05	649 920.90	56 901 995.15	TRESORERIE		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)				Autres éléments de trésorerie passive		35 714.91
TRESORERIE				TOTAL TRESORERIE		35 714.91
Valeurs mobilières de placement	127 340 652.75		127 340 652.75	Comptes de régularisation		
Disponibilités				Ecart de conversion Passif		
Autres				TOTAL GENERAL	634 901 416.35	573 614 642.84
TOTAL TRESORERIE	127 340 652.75		127 340 652.75			
Comptes de régularisation						
Ecart de conversion actif						
TOTAL GENERAL	1 055 506 825.35	420 605 409.00	634 901 416.35		634 901 416.35	573 614 642.84

CHARGES		PRODUITS			
Intitulé	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	Intitulé	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	214 690.69	261 450.71	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	63 298 677.30	72 887 892.48	Subventions pour charges de service public	161 182 056.96	165 536 888.58
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'état et des autres entités publiques	40 195 276.73	44 177 354.48
Salaires, traitements et rémunérations diverses	110 941 587.63	111 444 887.46	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'état et des autres entités publiques		
Charges sociales	39 340 887.11	39 589 529.63	Dons et legs	469 386.96	204 986.18
Intéressement et participation			Produits de la fiscalité affectée		
Autres charges de personnel	1 750 974.50	2 350 507.58	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	13 634 000.01	12 167 519.49	Ventes de biens ou prestations de services	54 916 974.69	53 576 857.77
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	55 553 480.87	40 581 247.08	Produits de cessions d'éléments d'actif	99 258 236.93	2 843 758.06
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	284 734 298.11	279 283 034.43	Autres produits de gestion	3 931 918.59	2 587 656.59
CHARGES D'INTERVENTION			Production stockée et immobilisée		
Dispositif d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Transferts aux ménages	6 485 336.80	7 443 147.58	Autres produits		
Transferts aux entreprises			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	13 455 451.91	14 844 063.04
Transferts aux collectivités territoriales			Reprises du financement rattaché à un actif	15 594 874.74	10 650 881.23
Transferts aux autres collectivités					
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme					

COMPTE DE RESULTAT



CHARGES		PRODUITS			
Intitulé	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	Intitulé	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dotations aux provisions et dépréciations			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	6 485 336.80	7 443 147.58	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	389 004 177.51	294 422 445.93
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	291 219 634.91	286 726 182.01	PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES			Produits des participations et des prêts	149.28	194.05
Charges d'intérêt	197 330.55	117 978.00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Intérêts sur créances non immobilisées		
Pertes de change	2 834.15	8 865.09	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Autres charges financières	6 139.15	4 276.24	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			Gains de change	13 390.25	3 167.45
			Autres produits financiers	817.81	21 551.90
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	479 838.56	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	206 303.85	247 873.85	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	494 195.90	24 913.40
Impôt sur les sociétés					
RESULTAT DE L'ACTIVITE (B E N E F I C E)	98 072 434.65	7 473 303.47	RESULTAT DE L'ACTIVITE (P E R T E)		
TOTAL CHARGES	389 498 373.41	294 447 359.33	TOTAL PRODUITS	389 498 373.41	294 447 359.33

3.ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

LA CRISE SANITAIRE

Face à la crise sanitaire l'établissement a dû s'adapter et mettre en œuvre des actions afin d'assurer la continuité d'enseignement dès la mi-mars 2020. Ainsi des investissements pédagogiques ont été financés dans l'urgence pour permettre les enseignements à distance et équiper les personnels.

Par ailleurs, devant les difficultés financières et psychologiques rencontrées par les étudiants et les personnels, l'IMT a mis en place des mesures de soutien financier et psychologique (0,29 M€).

Enfin, les différents protocoles sanitaires ont nécessité des dépenses à hauteur de 0,48 M€ pour l'acquisition de masques, gel hydro alcoolique et autres produits de désinfection.

La crise sanitaire a eu un impact direct sur les recettes de l'établissement. Sur l'ensemble des activités de l'IMT, l'activité de formation continue a été la plus lourdement touchée avec des moindres recettes de l'ordre de 1,2 M€.

Il est constaté que l'activité recherche a été également affectée, pour autant certains contrats pluriannuels dont les recettes n'ont pas été exécutées en 2020, le seront probablement (environ 2,5 M€) sur 2021 et 2022 du fait de leur report de 6 mois à un an par les financeurs. Certaines recettes liées à l'activité recherche ne seront définitivement pas encaissées sur l'exercice 2020 (0,36 M€).

L'OPERATION « SACLAY »

2020, marque la finalisation de l'opération Saclay tant en matière du paiement de la construction, des mesures d'accompagnement des personnels, de la cession du patrimoine immobilier parisien, mais également des litiges en cours liés aux travaux qui ne sont pas encore tout à fait précisés.

En matière de paiements aux entreprises, l'IMT a décaissé un montant de 7,22 M€ sur cet exercice. Les amortissements du bâtiment s'élèvent à 6,5 M€ pour 2020. Les reprises de subventions sont de 1,2 M€, le bâtiment ayant été en partie financé. Ainsi, l'impact net des amortissements est de 5,3 M€.

Il est à noter que près de 9 M€ restent encore dus aux entreprises. En effet les différents retards pris et les réserves encore en cours de résolution sur le bâtiment n'ont pas permis l'émission des derniers décomptes (9 M€) ou l'ont été trop tardivement pour une comptabilisation dans les comptes 2020.

De ce fait, il est à considérer que les 9 M€ aurait dû être comptabilisés sur l'actif immobilier en 2020 ainsi que les amortissements associés de près 0,36 M€.

Par ailleurs, à la date de clôture des comptes 2020 un litige potentiel avec la société CARDINAL, entreprise de gros œuvre, se profile, un mémoire en réclamation aux fins de contestation devrait être produit en 2021 par ladite société. Le montant de cette réclamation serait porté à 26 M€.

LA CREANCE IRRECOUVRABLE IFMAS

Une délibération du conseil d'administration du 30 novembre 2020 a autorisé l'admission en non-valeur d'une créance de 0,77 M€ détenue par l'IMT à l'encontre de la société IFMAS en liquidation judiciaire depuis le 11/04/2018. L'IMT avait comptabilisé une provision totale pour cette créance en 2018.

Par ailleurs, le conseil d'administration a également autorisé la sortie d'actif financier associé pour un montant de 0,3 M€, l'école des Mines de Douai détenant 10% du capital de la société IFMAS.

3.1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'institut Mines-Télécom est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui a été constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L.717-1 du Code de l'Éducation. Il s'est substitué au Groupe des Écoles des Télécommunications, puis à l'Institut Télécom. Il possède la personnalité morale et son organisation et son fonctionnement sont définis par le décret n° 2012-279 du 28 février 2012, modifié par le décret 2016 – 1527 du 14 novembre 2016. Par ailleurs, il est soumis aux dispositions du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.

L'établissement figure dans la liste des organismes divers d'administration centrale (ODAC) qui ne peuvent contracter auprès d'un établissement de crédit un emprunt dont le terme est supérieur à douze mois ni émettre un titre de créance dont le terme excède cette durée.

Il figure dans la liste¹ des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1^{er} du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. À ce titre, il est soumis aux règles de la gestion budgétaire publique.

Les modalités du contrôle financier de l'État sur l'établissement ont fait l'objet d'un arrêté en date du 11 septembre 2012, visant à s'adapter aux principes en vigueur dans le cadre de la LOLF.

La norme 1 du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP) prévoit dans l'annexe des comptes, la production d'un tableau des flux de trésorerie permettant de fournir des informations sur l'évolution de la trésorerie entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

¹ Liste figurant dans l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances du 1^{er} juillet 2013

3.2 – MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à l'avis n° 2018-10 du 11 octobre 2018 relatif aux modifications des normes 1.

« Les états financiers » et 13 « Les engagements à mentionner dans l'annexe » du RNCEP et la possibilité d'utiliser les méthodes dites « directe » ou « indirecte » pour l'élaboration du tableau des flux de trésorerie ; ce dernier sera présenté dans l'annexe des comptes annuels selon la méthode indirecte.

Les comptes de l'établissement sont soumis à la certification légale par deux commissaires aux comptes depuis l'exercice 2007.

Dans le budget 2020 de l'État, au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur », l'Institut Mines-télécom est rattaché au programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » - Action n° 1 « Organismes de formation supérieure et de recherche ».

LES MODALITES DE LA GESTION FINANCIERE

Le budget approuvé par le Conseil d'Administration se répartit en quatre enveloppes dont les crédits sont limitatifs :

- L'enveloppe des dépenses de personnel,
- L'enveloppe des dépenses de fonctionnement (hors personnel),
- L'enveloppe d'intervention (bourses sociales),
- L'enveloppe des dépenses d'investissement.

Au sein de chaque enveloppe, les crédits sont fongibles, les mouvements de crédits sont de la responsabilité de l'ordonnateur (le directeur général). Les mouvements d'une enveloppe vers une autre nécessitent l'approbation préalable du conseil d'administration.

Une fois le budget approuvé par l'organe délibérant, il est exécuté et mis en œuvre par le directeur général, en sa qualité d'ordonnateur de l'établissement. Il procède à la répartition des crédits et à la notification de ceux-ci aux ordonnateurs secondaires (directeurs des écoles Télécom, directeurs des écoles des Mines, et des directions fonctionnelles du siège). L'exécution des opérations en dépense et en recette s'effectue selon les modalités et règles définies en interne.

Elles se traduisent par l'émission des ordres de dépenses et de recettes qui sont contrôlés par l'Agence comptable principale et les agences comptables secondaires avant comptabilisation ; en cas de non-conformité à la réglementation, l'Agence comptable principale et les agences comptables secondaires sont amenées à refuser la prise en charge de ces opérations.

La sommation de ces ordonnancements (enregistrés selon des numérotations continues, mais distinctes selon les entités) constitue la comptabilité de l'ordonnateur.

S'agissant des emplois, le conseil d'administration arrête, à l'occasion du vote du budget, l'enveloppe des dépenses de personnel qui constitue le plafond de la masse salariale².

Les plafonds d'emplois découlant du projet de loi de finances sont fixés selon les modalités décrites dans les circulaires budgétaires.

LE REFERENTIEL COMPTABLE

L'établissement est soumis aux règles définies dans le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'ensemble du Titre III.

Depuis le 1/01/2016, l'établissement utilise une nomenclature comptable commune à toutes les entités et écoles de l'IMT.

² Conformément à l'article 64 de la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008.

3.2 – MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

La mise en œuvre du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP) a comporté une modification de présentation des comptes annuels. Les comptes de charges et produits exceptionnels, 67 et 77 ont été supprimés. Les opérations y afférentes sont comptabilisées dorénavant dans les comptes 65 et 75.

LE REGIME FISCAL

L'établissement n'est pas redevable des impôts et taxes commerciaux. S'agissant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), pour ses dépenses « mixtes » affectées concurremment à la réalisation d'opérations imposables et d'opérations non imposables, un coefficient de déductibilité unique est appliqué³. Il est calculé chaque année par l'ordonnateur sur la base des répartitions de recettes enregistrées en comptabilité analytique, distinguant, les opérations n'ouvrant pas droit à déduction (la « formation » principalement), les subventions qui ne sont plus prises en comptes pour le calcul du coefficient, et les opérations ouvrant droit à déduction (« recherche » pour l'essentiel). Le coefficient de déductibilité définitif, calculé après la clôture des comptes, est ensuite mis en place sur l'exercice N + 1. L'impact de l'écart entre le coefficient provisoire utilisé tout au long de l'année, et ce coefficient définitif donne lieu à une régularisation globale auprès de l'administration fiscale (avant le 30/04/N+1). Comptablement, cette régularisation est enregistrée de manière globale sur l'exercice N + 1.

La régularisation enregistrée dans les comptes de 2020 concerne donc l'écart entre le prorata provisoire utilisé tout au long de l'année 2019 (22 %), et le prorata définitif déterminé pour ce même exercice 2019 (25,47 %). Cette opération a donné lieu à l'enregistrement dans les comptes de 2020 d'un produit d'exploitation (compte 7588) à hauteur de 0,46 M€.

Il est à noter qu'en 2020, l'établissement a choisi d'appliquer un taux provisoire de 22 %.

³ Conformément à l'article 206-V1-1° de l'annexe II du Code Général des Impôts

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

BILAN		Institut Mines-Télécom		Exercice 2020			
		ACTIF		PASSIF			
Intitulé	BRUT	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	Intitulé	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
		Amortissements Dépréciations	NET				
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles	21 657 657,04	16 690 052,25	4 967 594,75	5 424 578,37	FONDS PROPRES		
Immobilisations corporelles					Financements reçus	160 826 924,19	170 861 034,71
Terrains	30 212 170,41	881 862,85	29 330 307,55	29 341 202,02	Financement de l'actif par l'état	101 554 122,04	101 365 424,66
Constructions	538 873 998,87	205 083 381,62	333 790 617,25	335 454 256,72	Financement de l'actif par des tiers		
Installations techniques, matériels et outillage	130 163 804,99	118 329 133,50	11 834 671,49	12 002 219,74	Fonds propres des fondations		
Collectifs	369 615,00		369 615,00	369 615,00	Ecart de réévaluation	165 804 941,94	158 484 211,59
Biens historiques et culturels					Reserve	18 758 831,22	18 758 831,22
Autres immobilisations corporelles	96 101 165,54	78 501 094,25	17 600 091,29	17 603 313,33	Report à nouveau	98 072 434,55	7 473 303,47
Immobilisations mises en concession	29 987 362,45		29 987 362,45	21 519 742,03	Résultat de l'exercice (dépense ou perte)		
Immobilisations corporelles en cours	13 154 278,05		13 154 278,05	12 947 787,16	Provisions réglementées		
Avances et acomptes sur commandes					TOTAL FONDS PROPRES	545 009 254,04	456 942 805,75
Immobilisations grevées de droits					Provisions pour risques et charges	696 226,00	968 738,00
Immobilisations corporelles (biens vivants)					Provisions pour risques	11 915 825,64	10 747 150,00
Immobilisations financières	10 094 184,20	459 953,58	9 624 230,62	9 827 686,74	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 612 051,64	11 715 888,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	870 614 256,55	419 955 488,10	450 658 768,45	444 490 401,11			
					DETTES FINANCIERES		
					Emprunts obligataires	2 934 313,86	3 157 232,34
					Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	552 532,50	35 300 870,14
					Dettes financières et autres emprunts		
					TOTAL DETTES FINANCIERES	3 486 846,36	38 458 102,48
					DETTES NON FINANCIERES		
ACTIF CIRCULANT					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 833 153,43	18 752 357,75
Stocks					Dettes fiscales et sociales	9 761 005,95	13 318 955,48
Créances	30 154 599,02		30 154 599,02	36 597 127,51	Avances et acomptes reçus	35 690 538,11	25 693 635,14
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques), des organismes internationaux et la Commission européenne	22 895 203,74	649 920,90	22 235 282,84	22 102 445,50			

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

ACTIF		EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	PASSIF				
		BRUT	Amortissements Dépréciations		NET	Intitulé	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	
Intitulé	Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	1 546 597,34		1 546 597,34	1 102 755,31				
	Avances et acomptes versés sur commandes							2 828 171,54	
	Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	1 052 618,50		1 052 618,50	1 496 199,62				
	Créances sur les autres débiteurs	1 912 898,45		1 912 898,45	1 580 454,90				5 869 011,79
	Charges constatées d'avance							5 719 190,87	
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	57 551 916,05	649 920,90	56 901 995,15	62 878 982,84			73 793 264,31	66 462 131,70
	TRESORERIE								
	Valeurs mobilières de placement								35 714,91
	Disponibilités	127 340 652,75		127 340 652,75	66 245 258,89				
	Autres								
	TOTAL TRESORERIE	127 340 652,75		127 340 652,75	66 245 258,89				35 714,91
	Comptes de régularisation								
	Ecart de conversion actif								
	TOTAL GENERAL	1 055 506 825,35	420 605 409,00	634 901 416,35	573 614 642,84			634 901 416,35	573 614 642,84

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de leur utilisation probable.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation devient notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La comparaison entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable (VNC) est effectuée élément par élément.

La valeur actuelle se définit comme la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. L'Institut Mines-Télécom estime la valeur d'usage de ses biens sur la base d'une valeur de remplacement par un bien neuf équivalent, dégrevée d'un ratio d'usure.

Le tableau page 27 ci-après fait figurer une valeur de l'actif immobilisé brut s'élevant à 870 M€ au 31/12/2020 avec une évolution de 0,88% sur l'année.

Les principales variations des immobilisations corporelles concernent notamment :

- La sortie des bâtiments parisiens qui a engendré une sortie de la valeur brute à hauteur de 38,16 M€ ;
- L'aménagement et le paiement de la TVA définitive sur le bâtiment Palaiseau pour +24,11 M€ ;
- L'intégration du bâtiment I à IMT Mines Albi pour 2,13 M€ ;
- Nouvelles acquisitions de matériels informatiques du fait de l'activité à distance de +3,78 M€.

À l'actif figure pour 5,56 M€ la part financée par l'Institut Mines - Télécom dans la construction d'un bâtiment destiné à Eurecom sur le site du « Campus des STIC » à Sophia Antipolis. La construction de l'immeuble (dont le Conseil Général des Alpes-Maritimes assure la maîtrise d'ouvrage) a été achevée en 2012 pour un montant de 15,52 M€, et la mise en service prononcée le 10 août de la même année. Cependant, le transfert de la propriété de cet immeuble (entre l'État et l'Institut Mines-Télécom) n'a pas été effectué, et la valorisation de ce bien à l'actif reste partielle.

Dans sa lettre du 24 avril 2017, le Directeur de cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances a validé le principe de transfert de propriété vers l'Institut Mines-Télécom. Par la suite, le CA de l'IMT a formellement acté par délibération du 26/09/2017 la demande de transfert de propriété du bâtiment.

L'article L719-14 du Code de l'éducation exige que les bâtiments et les terrains faisant l'objet d'un transfert soient mis à disposition via une convention d'utilisation signée par l'occupant et l'État. Cette convention d'utilisation était en cours de signature au 31/12/2020.

L'acte notarial de transfert de propriété est toujours en attente afin de comptabiliser la valeur des bâtiments et du terrain concernés au jour du transfert sans se limiter à la quote-part financée par l'Institut Mines - Télécom.

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Tableau 7 — Immobilisations 2020

Rubriques	Situations et mouvements				Valeur brute à la clôture de l'exercice
	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentations	SFA	Diminutions	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 524 990,55 €	1 352 224,74 €	69 061,12 €	219 558,25 €	21 657 657,04 €
- Concessions, brevets, licences (205)	20 003 780,15 €	979 340,62 €	69 061,12 €	145 958,88 €	20 837 161,89 €
- Autres immobilisations incorporelles (208)	179 152,31 €	7 736,18 €		3 814,80 €	183 073,69 €
- Immobilisations incorporelles en cours (232)	328 605,37 €	365 147,94 €		69 784,57 €	623 968,74 €
- Avances et acomptes (237)	13 452,72 €			13 452,72 €	13 452,72 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	831 751 943,76 €	67 346 937,38 €	1 539 506,41 €	60 236 465,83 €	838 862 415,31 €
- Terrains (211)	29 254 360,32 €				29 254 360,32 €
- Agencements, aménagements de terrains (212)	957 810,09 €	2 388,30 €		2 388,30 €	957 810,09 €
- Constructions bâtiments (2131)	488 529 558,45 €	27 337 837,62 €	78 864,66 €	39 394 379,82 €	476 473 016,25 €
- Agencements, installations techniques (2135)	50 126 044,16 €	463 136,03 €	12 601,79 €	129 121,04 €	50 460 059,15 €
- Agencement, aménagements de construction (214)	12 182 452,08 €			241 528,61 €	11 940 923,47 €
- Collections, œuvres d'art (216)	369 615,00 €				369 615,00 €
- Autres immobilisations corporelles (215, 218)	215 864 574,47 €	14 335 216,01 €	1 413 123,56 €	3 934 799,95 €	226 264 990,53 €
- Immobilisations corporelles en cours (231)	21 519 742,03 €	24 186 355,00 €	34 916,40 €	15 718 734,58 €	29 987 362,45 €
- Avances et acomptes (238)	12 947 787,16 €	1 022 004,42 €		815 513,53 €	13 154 278,05 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 777 478,88 €	35 877,00 €	- €	719 171,68 €	10 094 184,20 €
- Participations (261-266)	903 244,90 €	10 000,00 €		308 000,00 €	605 244,90 €
- Créances rattachées à des participations (2671)	8 130 002,48 €				8 130 002,48 €
- Titres immobilisés Sireamezzo (2728)	557 680,46 €				557 680,46 €
- Prêts(274)	72 572,36 €			15 354,14 €	57 218,22 €
- Dépôts et cautionnements versés (275)	1 113 978,68 €	25 877,00 €		395 817,54 €	744 038,14 €
TOTAL GENERAL	863 054 413,19 €	68 735 039,12 €	1 608 567,53 €	61 175 195,76 €	870 614 256,55 €

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

ÉVALUATION ET METHODES

Immobilisations ayant fait l'objet d'une décomposition

Afin de se conformer à la réglementation comptable (instruction DGCP N° 06 — 007 — M9 du 23.01.2006 « Passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs »), les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes :

Les dates de début des amortissements ont été modifiées et correspondent, à compter de l'exercice 2006, à la date de mise en service des biens.

Lors de la mise en œuvre en 2006 de l'instruction relative à l'approche par composants, la méthode retenue à l'ouverture dans les comptes de l'Institut Mines-Télécom a été la méthode de réallocation de la valeur nette comptable, dite méthode prospective, sans impact sur les capitaux propres à l'ouverture. Cette méthode consiste à réallouer les valeurs nettes comptables actuelles pour reconstituer les composants de l'actif. Cette ventilation est appliquée aux valeurs brutes et aux amortissements constatés qui constitueront les nouvelles bases amortissables.

En 2006, la décomposition des immobilisations n'avait concerné que les biens immobiliers. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilisation estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables.

Les durées d'amortissement retenues, applicables aux immeubles détenus de plein droit par l'Institut Mines-Télécom et approuvées en conseil d'administration lors de la séance du 28 juin 2007, sont récapitulées dans le tableau suivant :

Composants	Locaux d'activités et bureaux		Logements	
	Durées d'amortissement	Quote-part retenue	Durées d'amortissement	Quote-part retenue
Gros œuvres	50 ans	45 %	50 ans	50 %
Installations techniques	20 ans	20 %	20 ans	15 %
Agencements extérieurs et intérieurs	10 ans	15 %	10 ans	15 %
Menuiseries extérieures	25 ans	10 %	25 ans	10 %
Protections, étanchéité	15 ans	10 %	15 ans	10 %
	Totaux	100 %		100 %

L'approche par composants est appliquée au patrimoine immobilier de l'Institut Mines-Télécom (hors écoles des Mines), ainsi qu'aux investissements qui s'y rattachent; soit environ 50 % du total des immobilisations corporelles, hors immobilisations en cours. Les écoles des Mines appliqueront progressivement l'approche par composant à leurs investissements.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 15 avril 2010, avait délibéré sur la mise en place de l'approche par composant (catégorie 2) sur les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions en application de lois, règlements ou de pratiques constantes. Les composants identifiés et leurs durées d'amortissement sont les suivants :

Composants (Catégorie 1)	Durées d'amortissement		Composants (Catégorie 2)	Durées d'amortissement
	Locaux d'activités et bureaux	Logements		(Tous locaux)
Gros œuvre	50 ans	50 ans	Ravalement et entretien lourd des façades	10 ans
Installations techniques	15 ans	15 ans	Entretien lourd sur ascenseurs et climatisation	5 ans
Agencements extérieurs et intérieurs	10 ans	10 ans	Réfection des voiries	5 ans
Menuiseries extérieures	25 ans	25 ans	Entretien lourd des menuiseries extérieures	15 ans
Protection, étanchéité	15 ans	15 ans	Néant	Néant

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont rapportées au compte de résultat au même rythme que les amortissements, les dépréciations ou les cessions pratiquées sur les immobilisations qu'elles ont financées.

Sur 2020, l'IMT a comptabilisé 5,75 M€ de subventions d'investissement dont :

- 0,96 M€ pour le financement de la réhabilitation de la résidence LAVOISIER à l'IMT Lille-Douai ;
- 0,78 M€ pour le financement de la construction d'un bâtiment lié à l'apprentissage à l'IMT Mines Alès ;
- 0,53 M€ pour le financement des travaux du bâtiment Cencycle à l'IMT Atlantique ;
- 0,42 M€ pour le financement d'équipements scientifiques à l'IMT Mines Albi ;
- 0,27 M€ pour le financement d'un projet numérique à l'IMT Mines Saint-Etienne.

Immobilisations n'ayant pas fait l'objet d'une décomposition

Les immobilisations incorporelles et corporelles qui n'ont pas fait l'objet d'une décomposition sont amorties selon le **mode linéaire**. Leurs durées d'amortissement restent inchangées et avaient été fixées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 2 décembre 1997.

Types de bien	Durées d'amortissement
Logiciels acquis et brevets	5 ans
Constructions légères	20 ans
Agencements, aménagements de terrains	10 ans
Aménagements de bâtiments	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel divers et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel scientifique et pédagogique	5 ans
Matériel informatique (bureautique)	3 ans

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Les amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles ont varié de la façon suivante en 2020 :

Tableau 8 — Amortissements 2020

Rubriques	Situations et mouvements					
	Montant des amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent Compte 28	Dotations de l'exercice Compte 68 (1)	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs Compte 7813	Charge budgétaire réelle	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice Compte 28
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
- Concessions, brevets, licences (2805,2808)	15 100 412,18 €	1 589 650,11 €		1 589 650,11 €		16 690 062,29 €
TOTAL IMMO INCORPORELLES	15 100 412,18 €	1 589 650,11 €	- €	1 589 650,11 €	- €	16 690 062,29 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
- Agencements, aménagements de terrains (2812)	870 968,39 €	10 894,47 €		10 894,47 €	- €	881 862,86 €
- Constructions et agencements, installations techniques (2813)	207 701 387,93 €	18 453 838,41 €		18 453 838,41 €	28 485 408,92 €	197 669 817,42 €
- Autres installations (2814)	6 052 192,34 €	448 659,66 €		448 659,66 €	241 505,50 €	6 239 346,50 €
- Autres immobilisations corporelles (2815,2818)	186 259 041,40 €	11 201 512,70 €		11 201 512,70 €	630 326,35 €	196 830 227,75 €
TOTAL IMMO CORPORELLES	400 883 590,06 €	30 114 905,24 €	- €	30 114 905,24 €	29 357 240,77 €	401 641 254,53 €
TOTAL GENERAL	415 984 002,24 €	31 704 555,35 €	15 594 874,74 €	31 704 555,35 €	29 357 240,77 €	418 331 316,82 €

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

- Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Fin 2009, une analyse d'ensemble du patrimoine immobilier avait été confiée à un cabinet d'expertise spécialisé, afin d'identifier et de comptabiliser les éventuelles pertes de valeur des biens et composants inscrits à l'actif de l'Institut Mines-Télécom.

L'estimation de la valeur actuelle du patrimoine a été réalisée composant par composant pour chacun des immeubles inscrits au bilan.

La valeur d'usage des composants a été estimée en appliquant un indice de vétusté, déterminé par le cabinet d'expertise en fonction de leurs observations, à la valeur de reconstruction à l'identique.

La valeur vénale du patrimoine a été estimée bâtiment par bâtiment par le cabinet d'experts en confrontant deux approches de valorisation :

- Une approche « par comparaison » consistant à réaliser une étude du marché local et à référencer les transactions récentes de biens similaires,
- Une approche « par capitalisation du revenu », consistant à étudier le marché locatif local et à référencer les locations récentes de biens similaires.

La valeur vénale des bâtiments a ensuite été répartie sur les différents composants au prorata de la valeur de chaque composant dans la valeur de reconstruction à l'identique des biens.

Les dépréciations ont été estimées composant par composant en confrontant leur valeur nette comptable à la valeur actuelle issue de l'étude.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

La dépréciation est enregistrée en priorité en diminution de la valeur des titres. Lorsque la valeur nette des titres est devenue nulle, les créances sont ensuite dépréciées. Dans le cas où la valeur des titres et des créances serait insuffisante à supporter la perte de valeur, une provision pour risque est constatée pour le solde.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la quote-part de capitaux propres de la filiale.

- Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes, calculée en fonction de la situation du recouvrement et des perspectives de celui-ci. C'est une méthode globale qui est appliquée et qui permet de calculer la variation de dépréciation qu'il est nécessaire de comptabiliser chaque année. Par ailleurs, le taux de dépréciation est déterminé en fonction de l'ancienneté de chaque créance⁴. Il est modulé en fonction de la situation du recouvrement.

⁴ N-4 et antérieures = 100% ; hors Etat N-3 et N-2 =100%

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Les capitaux propres

Les capitaux propres ont augmenté de 88,07 M€ en 2020. Cette variation s'explique par :

- Une diminution des financements rattachés à des actifs de - 9,85 M€ ;
- Un résultat (bénéficiaire de l'exercice qui viendra abonder les réserves de 98,07 M€) en augmentation de + 90,6 M€ ;
- Une augmentation des réserves de +7,32 M€ correspondant à l'affectation du résultat 2019 pour +7,47 M€ et à la régularisation de la valeur nette comptable du bâtiment GIE Télécom Lille pour -0,15 M€ ;
- Une diminution du report à nouveau de -0,01 M€ correspondant à des corrections d'erreur pour -0,01 M€.

En M€	2018	2019	2020
Résultat de l'exercice	5,76	7,47	98,07
Report à nouveau	14,91	18,76	18,75
Réserves	152,73	158,48	165,80
Dotations et financements	273,49	272,23	262,38
CAPITAUX PROPRES	446,89	456,94	545,01

Amortissements et dépréciations	398,33	419,83	420,61
Provisions	12,57	11,72	12,61
Dettes financières	38,98	38,49	3,49

RESSOURCES PROPRES	896,76	926,98	981,71
---------------------------	---------------	---------------	---------------

- Les provisions et les dépréciations

Les provisions et dépréciations constituées au 31/12/2020 s'élèvent à 14,89 M€.

Le total des provisions pour risques et charges est porté à 12,61 M€.

Les dépréciations liées aux actifs s'élèvent à 2,27 M€ (soit une diminution de 1,57 M€).

Des actions de recouvrement adaptées et ciblées ont permis le recouvrement de créances les plus anciennes et d'atteindre un taux de recouvrement de près de 80% en 2020.

Ainsi, les dépréciations des comptes clients ont diminué et s'établissent à 0,65 M€.

Une délibération du conseil d'administration du 30 novembre 2020 a permis de comptabiliser :

- Une admission en non-valeur de créances non recouvrable d'un montant total de 0,77 M€ concernant la société IFMAS en liquidation judiciaire depuis le 11/04/2018. L'Institut Mines Télécom avait comptabilisé une provision pour dépréciation des créances douteuses au 31/12/2018 pour un montant de 0,77M€ ;
- Et une sortie d'actifs financiers pour un montant de 0,3 M€. L'école des Mines Douai disposait de 10% du capital total de la société IFMAS. L'Institut Mines Télécom avait comptabilisé une provision pour dépréciation des titres au 31/12/2018 pour un montant de 0,3 M€.

Pour rappel, ces dépréciations correspondent au montant évalué du risque (qui conduira à une éventuelle charge future) de non-recouvrement des titres de recette émis par l'établissement.

Cette année l'établissement a comptabilisé une provision au titre de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) pour laquelle elle a contracté avec Pôle emploi pour le versement de cette allocation aux anciens salariés de l'établissement. Avant 2020, seule une charge à payer était constatée.

	Compte financier 2019	Compte financier 2020
Comptabilisation d'une charge à payer (#64)	1,81 M€	0,41 M€
Comptabilisation d'une provision (#68)	-	2,70 M€
	1,81 M€	3,11 M€

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Tableau 9 – Provisions 2020

En M€							
Catégories	Nature de la charge/Produit	Provisions à l'ouverture	Dotations 2020	Reprises 2020	Provisions à la clôture	Δ 2020/2019	
PROVISIONS							
Provisions pour risques (151/6815/7815)	Exploitation	0,97	0,70	0,97	0,70	-28%	
Provisions pour restructuration (154/6815/7815)	Exploitation	1,72	0,54	1,72	0,54	0%	
Prov. pour gros entretien ou révisions(1572/6815/7815)	Exploitation	0,29	0,54	0,29	0,54	89%	
Autres provisions pour charges (1582&1583/6815/7815)	Exploitation	8,74	8,13	8,74	8,13	-7%	
Provision pour allocation perte d'emploi(1587/6815/7815)	Exploitation		2,70		2,70		
	Sous-total 1	11,72	12,61	11,72	12,61	8%	
DEPRECIATIONS							
Dépréciations immobilisations (291/6816/7816)	Exploitation	1,63		0,48	1,15	-29%	
Dépréciations des participations (296/6866/7866)	Financière	0,95		0,48	0,47	-51%	
Dépréciations comptes clients (491/6817/7817)	Exploitation	1,26	0,65	1,26	0,65	-49%	
	Sous-total 2	3,84	0,65	2,22	2,27	-41%	
TOTAL		15,56	13,26	13,94	14,89	-4%	

3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

		TABLEAU DES CREANCES ET DES DETTES										Institut Mines Télécom					
												Exercice 2020					
Rubriques et postes	CREANCES					DETTES					Montant net au bilan		Degré d'exigibilité du passif				
	Montant net au bilan	Degré de liquidité de l'actif		Intitulé	Montant net au bilan	Echéances		à plus d'1 an et à plus de 5 ans	à au plus 1 an	à plus de 5 ans							
		à au plus 1 an	à plus d'1 an			à au plus 1 an	à plus de 5 ans										
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE :																	
- Immos financières - TELECOM VALORISATION (26711)	1 545 297,86		1 545 297,86														
- Immos financières - TELECOM LILLE (26712)	6 114 751,04		6 114 751,04														
- Immos financières - EURECOM (26713)	744 038,14		744 038,14														
- Immos financières - Dépôts et caution. versés (275)	557 680,46		557 680,46														
- Immos financières - Autres titres (2728)	1 546 597,34		1 546 597,34														
AVANCES ET ACOMPTES VERSES (409)																	
- Créances Clients divers (411,416,418)	12 946 078,74		12 592 935,91														
- Créances Etudiants (412)	9 289 204,10		9 289 204,10														
- Créances Personnel et comptes rattachés (42)	1 109,38		1 109,38														
- Créances Sécurité sociale et org. sociaux (43)																	
- Créances Etat (44)	30 154 598,02		30 154 598,02														
- Créances diverses (45,46)	1 041 466,09		1 041 466,09														
COMPTES D'ATTENTES	10 043,03		10 043,03														
- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (486)	1 912 898,45		1 912 898,45														
TOTAL	65 803 762,65		56 548 852,32		9 314 910,33		77 280 110,67		74 576 465,55		1 005 176,30		1 698 468,82				

3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES		EXERCICE 2020		EXERCICE 2019		PRODUITS		EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
Intitulé					Intitulé						
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
Achats	214 690,69	261 450,71			Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)						
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	63 298 677,30	72 887 892,48			Subventions pour charges de service public	161 182 056,96	165 536 888,58				
Charges de personnel	110 941 587,63	111 444 887,46			Subventions de fonctionnement en provenance de l'état et des autres entités publiques	40 195 276,73	44 177 354,48				
Salaires, traitements et rémunérations diverses	39 340 887,11	39 589 529,63			Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'état et des autres entités publiques						
Charges sociales	1 750 974,50	2 350 507,58			Dons et legs	469 386,96	204 986,18				
Intéressement et participation					Produits de la fiscalité affectée						
Autres charges de personnel					Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)						
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	13 634 000,01	12 167 519,49			Ventes de biens ou prestations de services	54 916 974,69	53 576 857,77				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	55 553 480,87	40 581 247,08			Produits de cessions d'éléments d'actif	99 258 236,93	2 843 758,06				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	284 734 298,11	279 283 034,43			Autres produits de gestion	3 931 918,59	2 587 656,59				
CHARGES D'INTERVENTION					Production stockée et immobilisée						
Dispositif d'intervention pour compte propre					Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public						
Transferts aux ménages	6 485 336,80	7 443 147,58			Autres produits						
Transferts aux entreprises					Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	13 455 451,91	14 844 063,04				
Transferts aux collectivités territoriales					Reprises du financement rattaché à un actif	15 594 874,74	10 650 881,23				
Transferts aux autres collectivités											
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme											



COMPTE DE RESULTAT

Institut Mines-Télécom

Exercice 2020

3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

 COMPTE DE RESULTAT		INSTITUT MINES-TÉLÉCOM Exercice 2020		CHARGES		PRODUITS	
				EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Intitulé				Intitulé			
Dotations aux provisions et dépréciations				Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	6 485 336.80	7 443 147.58					
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)							
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	291 219 634.91	286 726 182.01	389 004 177.51	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	294 422 445.93		
CHARGES FINANCIERES				PRODUITS FINANCIERS			
Charges d'intérêt	197 330.55	117 978.00	149.28	Produits des participations et des prêts	194.05		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				Produits nets sur cessions des immobilisations financières			
Pertes de change	2 834.15	8 865.09		Intérêts sur créances non immobilisées			
Autres charges financières	6 139.15	4 276.24		Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières				Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 390.25	3 167.45	
				Gains de change	817.81	21 551.90	
				Autres produits financiers			
				Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	479 838.56		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	206 303.85	247 873.85	494 195.90	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	24 913.40		
Impôt sur les sociétés							
RESULTAT DE L'ACTIVITE (B E N E F I C E)	98 072 434.65	7 473 303.47		RESULTAT DE L'ACTIVITE (P E R T E)			
TOTAL CHARGES	389 498 373.41	294 447 359.33	389 498 373.41	TOTAL PRODUITS	294 447 359.33		

3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

LES PRODUITS

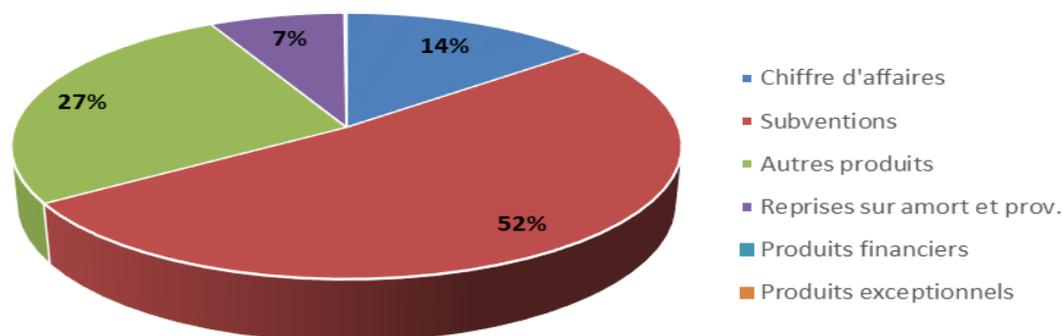
Les produits 2020 se portent à 389,5 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent de +32,3 %. Une hausse significative qui s'explique essentiellement par le produit de la vente de l'ensemble immobilier parisien pour un montant de 99,2 M€ comptabilisé sur l'exercice.

Il est à noter également une hausse sensible du chiffre d'affaires de l'ordre de +1,34 M€ en valeur soit +2,5% par rapport à 2019.

Tableau 10 – Produits -2018-2020

PRODUITS	2018	2019	2020	Δ 2020 / 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	278,56	294,42	389,00	32,1%
Chiffre d'affaires	49,35	53,58	54,92	2,5%
Subventions	203,15	209,92	201,85	-3,8%
Autres produits	2,80	5,43	103,19	1799,9%
Reprises sur amort. et prov.	23,25	25,49	29,05	13,9%
Produits financiers	0,01	0,02	0,49	1883,7%
Produits exceptionnels				
Total PRODUITS	278,57	294,45	389,50	32,3%
Solde débiteur (PERTE)				
TOTAL GENERAL	278,57	294,45	389,50	32,3%

Répartition des produits de l'exercice 2020



3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits d'exploitation

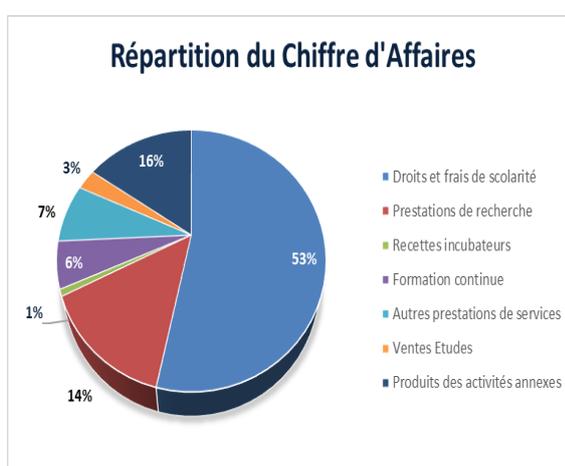
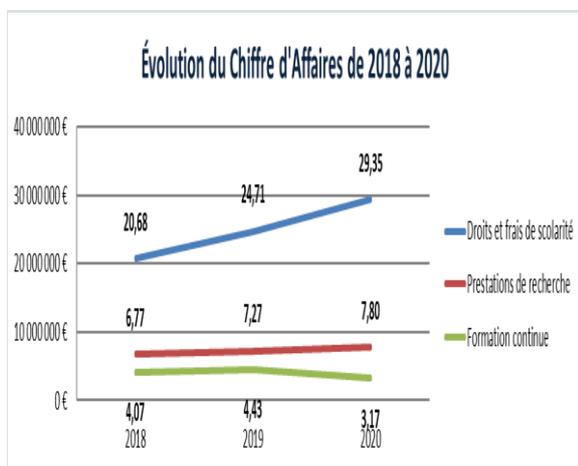
Le chiffre d'affaires est exclusivement constitué de la production vendue à savoir les recettes liées à la formation (53%), aux produits des activités annexes (16%) et des recettes liées aux prestations de recherche (14%).

La variation du chiffre d'affaires de + 2,5% s'explique par des variations significatives entre les différentes recettes le constituant. Ainsi les droits et frais de scolarité augmentent de +4,64 M€ soit une variation de près de 19%. Cette augmentation significative s'explique par la réforme de la taxe d'apprentissage qui a induit à IMT Mines Alès, qui dispose d'un Centre de Formation par Apprentissage (CFA), une recette supplémentaire (+4,64 M€) provenant des OPCO et finançant les frais pédagogiques des étudiants en apprentissage et une moindre recette en termes de taxe d'apprentissage.

Par ailleurs, la formation continue a subi une baisse de - 28,42% directement liée à la crise sanitaire.

Tableau 11 – Produits d'exploitation -2018-2020

En M€	2018	2019	2020	Δ 2020/2019
PRODUCTION VENDUE	49,35	53,57	54,92	2,51%
Droits et frais de scolarité	20,68	24,71	29,35	18,79%
Prestations de recherche	6,77	7,27	7,80	7,31%
Recettes incubateurs	0,47	0,47	0,45	-3,16%
Formation continue	4,07	4,43	3,17	-28,42%
Autres prestations de services	9,65	9,77	4,08	-58,26%
Ventes Etudes	0,34	0,55	1,49	168,98%
Produits des activités annexes	7,37	6,37	8,57	34,56%



3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les subventions

Tableau 12 — Subventions - 2018 - 2020

En M€	2018	2019	2020	Δ 2020/2019
SUBVENTIONS	203,15	209,92	201,85	-3,85%
Subventions Ministère de la Tutelle Titre 3	155,46	159,80	155,48	-2,70%
Subventions Ministère de la Tutelle Titre 6	5,34	5,27	5,43	3,11%
Autres subventions Ministère de la Tutelle	1,55	0,47	0,27	-42,39%
Subventions autres ministères (7412)	1,82	0,94	0,27	-71,48%
ANR (741311-741312)	8,18	8,47	8,74	3,21%
Frais formation ASP	-	-	0,00	NS
Aide de l'Etat versé	-	-	0,99	NS
Subvention Etat	172,34	174,95	171,18	-2,15%
Régions	6,25	4,88	5,55	13,73%
Départements	0,20	0,13	0,20	55,06%
CNES et Groupements	0,85	0,50	0,87	71,52%
ASP	0,02	0,06	0,00	NS
Union Européenne	5,35	5,02	4,38	-12,68%
Organismes internationaux	0,20	0,45	0,54	22,38%
Autres collectivités	6,85	8,85	5,45	-38,41%
Dons et legs	0,03	0,20	0,47	128,98%
Taxe d'apprentissage (part fonctionnement)	5,92	4,89	3,01	-38,40%
Autres	5,14	10,39	10,19	-1,91%
Autres subventions	30,81	35,37	30,66	-13,31%

Le montant des subventions atteint 201,85 M€, il se décompose ainsi :

- Les subventions versées par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (160,91 M€) :
 - La subvention de fonctionnement pour un montant total de 155,48 M€ au titre de la mission "Recherche et enseignement supérieur", du programme 192 "Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle" - Action n°1 "Organismes de formation supérieure et de recherche" - Titre 3.
 - Une subvention de 5,43 M€ au titre du programme 192 "Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle" - Titre 6 destinée à financer des bourses sociales.
- Les diverses subventions perçues au titre du soutien à la recherche pour un montant de 0,27 M€ ;
- Les subventions des autres ministères s'élèvent à 0,27 M€ ;
- Les subventions ANR s'élèvent à 8,74 M€ ;
- Les subventions diverses :
 - La part de la taxe d'apprentissage ciblée en section de fonctionnement pour un total de 3,01 M€ (-38,40% par rapport à 2019). Le solde finançant la partie investissement, cf. Tableau 13 - « Taxe d'apprentissage par école 2018 - 2020 ».
 - Les versements provenant de financeurs divers se montent à 10,19 M€ contre 10,39 M€ en 2019 ;
 - Les versements provenant des autres collectivités s'élèvent à 5,45 M€ contre 8,85 M€ en 2019 soit une baisse de 38,41%.

3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

La taxe d'apprentissage

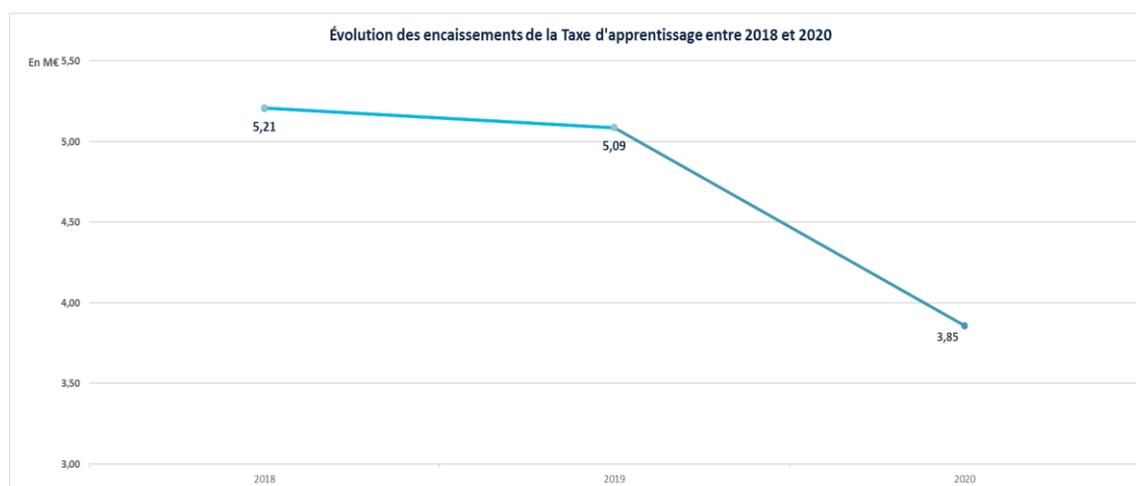
Les recettes de la taxe d'apprentissage (en fonctionnement et investissement) sont en diminution de 24,14 % par rapport à 2019.

Cette forte baisse s'explique par la réforme de la taxe d'apprentissage qui a touché particulièrement IMT Mines Alès qui est la seule école de l'IMT à disposer d'un CFA.

Ainsi en 2020 uniquement le versement libératoire est perçu soit une perte de 1,48 M€. Toutefois, il faut noter que les OPCO ont financé directement les frais pédagogiques qui ont été versées à l'IMT et qui sont comptabilisés en droits et frais de scolarité.

Tableau 13 – Taxe d'apprentissage par école 2018 – 2020

Écoles	2018	2019	2020	Δ 2020/2019
Télécom Paris	538 958,60 €	640 724,95 €	731 498,45 €	14,17%
Télécom SudParis	238 637,03 €	245 762,90 €	336 881,18 €	37,08%
IMT BUSINESS SCHOOL	145 923,86 €	106 724,96 €	213 628,06 €	100,17%
Mines Albi	253 674,13 €	234 589,61 €	265 776,31 €	13,29%
Mines St Etienne	448 466,88 €	442 384,31 €	437 965,51 €	-1,00%
Mines Alès	2 084 316,16 €	2 032 567,03 €	553 340,77 €	-72,78%
Mines Douai	805 226,62 €	713 768,30 €	631 172,16 €	-11,57%
IMT ATLANTIQUE	691 555,29 €	671 283,41 €	689 479,04 €	2,71%
	5 206 758,57 €	5 087 805,47 €	3 859 741,48 €	-24,14%



3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

LES CHARGES

Les charges de l'exercice s'élèvent à 291,43 M€. Elles sont en augmentation de 1,55% par rapport à 2019.

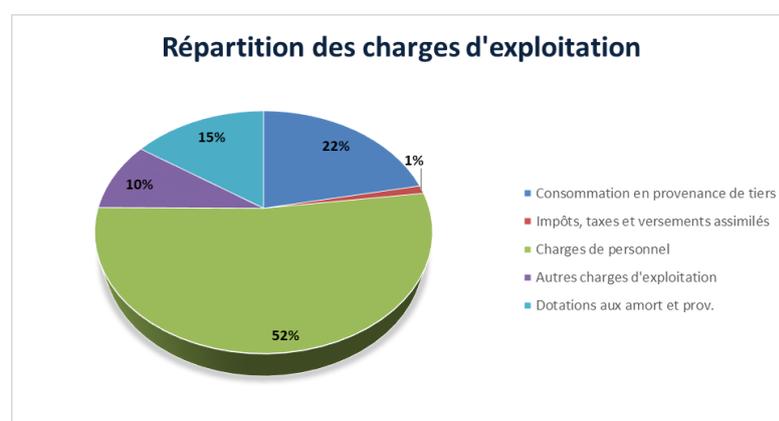
Cette légère hausse s'explique par de fortes variations entre différents postes de dépenses, liée à la crise sanitaire. Le tableau ci-dessous détaille les dépenses impactées par ces variations.

Tableau 14 — Charges — 2018 — 2020

En M €

CHARGES	2018	2019	2020	Δ 2020 / 2019
CHARGES D'EXPLOITATION	271,99	286,73	291,22	1,57%
Consommation en provenance de tiers	67,64	73,15	63,51	-13,17%
Variation des stocks d'approvisionnement				
Impôts, taxes et versements assimilés	3,30	3,88	3,16	-18,58%
Charges de personnel	145,06	153,38	152,03	-0,88%
Autres charges d'exploitation	15,35	17,32	27,54	59,01%
Dotations aux amort et prov.	40,65	38,99	44,97	15,34%
CHARGES FINANCIERES	0,82	0,25	0,21	-16,77%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total CHARGES	272,81	286,97	291,43	1,55%
Solde créditeur (BENEFICE)	5,76	7,47	98,07	
TOTAL GENERAL	278,57	294,45	389,50	32,3%

Les charges d'exploitation



Elles s'élèvent à 291,22 M€ et sont en augmentation de 1,57%. Les charges de personnel représentent 52% des charges d'exploitation et la consommation en provenance des tiers (achats, sous-traitance, déplacements) 22%.

3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Les charges de personnel

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des dépenses de personnels, charges sociales et allocations de retour à l'emploi. Cette année, elles sont en légère diminution de -0,9% passant de 153,41 M€ à 152,03 M€.

Sur l'exercice 2020 ont été payées les primes dans le cadre des mesures d'accompagnement à l'installation des personnels de l'IMT sur le plateau de Saclay.

L'IMT avait comptabilisé des charges à payer en 2019. Ainsi près de 2,99 M€ ont été payés au titre des Primes pour restructuration de Service et des Primes d'intéressement.

Tableau 15 — Charges de personnel – 2018 - 2020

En M€	2018	2019	2020	Δ 2020 / 2019
CHARGES DE PERSONNEL	145,06	153,41	152,03	-0,90%
Salaires et traitement	105,32	111,44	110,94	-0,45%
Personnel	103,19	109,40	109,56	0,15%
Indem. Licenciement et ARE	2,12	2,05	1,38	-32,71%
Charges sociales	39,74	41,96	41,09	-2,07%

Tableau 16 — ETPT 2020

En ETPT	Budget 2020 BR2	Réalisé 2020	Écart Réalisé/Budget 2020
Total SS plafond	1 661,00	1 641,78	-19,22
Total Hors Plafond	743,32	714,36	-28,96
TOTAL	2 404,32	2 356,14	-48,18

Note. La notion comptable de « charges de personnel » doit être distinguée de la notion budgétaire « d'enveloppe de personnel ».

En effet, « l'enveloppe des dépenses de personnel » inclut les dépenses des comptes 633 (impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations) pour un total de 2,18 M€, alors que « les charges de personnel » ne comprennent que les dépenses des comptes 64.

3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

La consommation en provenance des tiers

Tableau 17 - Consommation de l'exercice en provenance des tiers – 2018 - 2020

En M€	2018	2019	2020	Δ 2020 / 2019
Consommation en provenance des tiers	67,64	73,15	63,51	-13,17%
Achats	11,63	13,03	13,33	2,30%
<i>dont Carburants et lubrifiants (60612)</i>	0,33	0,34	0,16	-51,49%
<i>dont Eau (60617)</i>	0,73	0,69	0,75	8,89%
Services extérieurs	24,79	25,99	23,93	-7,91%
<i>dont Etudes et recherches (617)</i>	0,50	0,18	0,42	132,80%
Autres services extérieurs	31,22	34,13	26,25	-23,08%
<i>dont Personnel Intérimaires (6211)</i>	0,30	0,33	0,31	-4,96%
<i>dont Annonces et insertions (6231)</i>	0,29	0,24	0,35	42,64%
<i>dont Frais de recrutements (6284)</i>	0,11	0,15	0,27	77,36%

Les consommations en provenance des tiers sont en forte baisse de -13,14% (-9,64M€) du fait de la crise sanitaire.

Ainsi il est à noter un amoindrissement :

- Des dépenses de fluides de 0,910 M€, les deux confinements ont induit une baisse de chauffage sur l'ensemble des campus de l'IMT et une baisse de la consommation de carburant entre autres ;
- Des dépenses liées aux services extérieurs (locations, maintenance) de 2,06M€. Cette baisse est essentiellement due à l'arrêt des locations parisiennes encore détenues par Télécom Paris sur 2019 (-1,86 M€) ;
- Des dépenses afférentes aux déplacements (-4,657 M€), aux inscriptions aux colloques (-0,45 M€), aux frais de réceptions (-0,90 M€).

Les impôts, taxes et versements assimilés

Tableau 18 - Impôts et taxes – 2018 - 2020

En M€	2018	2019	2020	Δ 2020 / 2019
Impôts, taxes et versements assimilés	3,30	3,88	3,16	-18,58%
<i>sur rémunération (6331 & 6332)</i>	2,31	2,42	2,18	-10,21%
<i>Autres (63512 - 6378)</i>	0,99	1,46	0,99	-32,48%

Les impôts et taxes ont évolué de -18,6% soit -0,72 M€ par rapport à l'exercice 2019. Le total de ces dépenses s'élève à 3,16 M€.

3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation qui s'élèvent à 27,54 M€ ont augmenté cette année de 59% par rapport à 2019.

La cession des bâtiments parisiens a entraîné une charge liée à la valeur nette comptable des bâtiments cédés de 10,22 M€.

En M€	2018	2019	2020	Δ 2020 / 2019
Autres charges de gestion courantes	15,35	17,32	27,54	59,01%
<i>dont bourses (6571-6574)</i>	7,31	7,44	6,49	-12,87%
<i>dont subventions versées (6575 & 6576)</i>	5,43	5,80	7,85	35,20%
<i>dont pénalités, amendes (65811 & 65812)</i>	0,09	0,10	0,01	-94,55%

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation s'élèvent à 39,1 M€ contre 40,65 M€, elles se décomposent ainsi :

- La dotation annuelle aux amortissements des biens immobilisés pour un montant de 26 M€ ;
- La dotation aux provisions à hauteur de 13,1 M€.

Le montant des bourses sociales s'élève à 5,06 M€. Cette somme se compose de la façon suivante :

- Versements sur 2020 : 2,46 M€ ;
- Charges à payer 2020 : 2,60 M€.

3.5. AUTRES INFORMATIONS

Le tableau de flux de trésorerie

Ce tableau présente l'évolution entre l'ouverture et la clôture de l'exercice de la situation de trésorerie de l'établissement. Il est présenté pour la seconde fois dans le compte financier de l'établissement. Il distingue notamment les différents flux de trésorerie selon la nature des opérations concernées.

Ainsi on constate que l'Institut Mines-Télécom a généré durant l'exercice 2020, 25,80 M€ grâce à son activité. D'autre part, l'établissement a investi 52,72 M€ sur l'exercice et a augmenté sa trésorerie de 61 M€.

Tableau 19 – Tableau de flux de trésorerie 2020

Flux de trésorerie liés à l'activité	2020
Résultat net	98 072 434,65 €
- Amortissements et provisions	15 916 112,18 €
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	88 928 735,35 €
+ Moins-values de cession, nettes d'impôts	
=Marge brute d'autofinancement	25 059 811,48 €
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	740 501,91 €
Stocks et en-cours	- €
Créances clients	- 6 590 630,70 €
Autres débiteurs	- €
Fournisseurs	7 331 132,61 €
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	25 800 313,39 €
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations	46 535 438,34 €
Corporelles et incorporelles	
Financières	
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	99 258 236,93 €
Corporelles et incorporelles	
Financières	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	52 722 798,59 €
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Dividendes versés aux actionnaires	- €
Augmentation de capital en numéraire	17 543 538,00 €
Emissions d'emprunts	- €
Remboursements d'emprunts	34 971 256,12 €
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 17 427 718,12 €
Variation de trésorerie (A+B+C)	61 095 393,86 €
Trésorerie à l'ouverture (D)	66 245 258,89 €
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	127 340 652,75 €

3.5. AUTRES INFORMATIONS

Balance des valeurs inactives

Tableau 20 — Balance des valeurs inactives

Comptes		Débit			Crédit			Solde	
		Bilan d'entrée	Opération d'exercice	Total	Bilan d'entrée	Opération d'exercice	Total	Montant débit	Montant crédit
86114	Tickets	6 255.00	0.00	6 255.00	6 255.00	0.00	6 255.00		
Total Général Classe 8		6 255.00	0.00	6 255.00	6 255.00	0.00	6 255.00	0.00	0.00

		BALANCE DES VALEURS INACTIVES		Institut Mines-Télécom
				Exercice 2020

3.5. AUTRES INFORMATIONS

Événements postérieurs à la clôture

Néant

Aspects environnementaux

Au 31 décembre 2020, l'institut Mines-Telecom n'a enregistré aucun passif lié à une obligation environnementale (exemple : coûts de restructuration, de démantèlement...).

À cette date, l'Institut Mines-Telecom n'a pas d'obligation de ce type.

Filiales et participations

✓ Opérations avec des parties liées

Tableau 21 — Opérations avec des parties liées - 2020

Eléments	Montants concernant les entités sur lesquelles l'Institut exerce une influence notable	Montants concernant les entités sur lesquelles l'Institut exerce un contrôle	Montants des dettes et créances représentées par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Participations			
Créances rattachées à des participations		6 672 431	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

3.5. AUTRES INFORMATIONS

Tableau des filiales et participations

	Capital social	Réserves et report à nouveau	Droit de vote en %	Intérêts dans la filiale en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Créances rattachées	Prêts et avances consenties par la société	Cautions et avals donnés par la société	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la sté dans l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations											
<i>- Filiales (Plus de 50% du capital détenu)</i>											
SAS IMT TRANSFERT	2 010 200	- 618 248	100	100	2 015 251	1 545 298	557 680			153 346	
GIE Eurecom	na	na	52,51	82,32	na	na	6 114 751			803	
<i>- Participations (10% à 50% du capital détenu)</i>											
GIP INSIC Saint Diè des Vosges	na	na	45,45	45,45	na	na				186 354	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations											
<i>- Filiales non reprises en A</i>											
a) Françaises											
b) Etrangères											
<i>- Participations non reprises en A</i>											
a) Françaises											
b) Etrangères											

3.5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

✓ Engagements de retraite

Tableau 23 — Engagements de retraite

Situations et mouvements Rubriques	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de la période +	Consommation de la période -	Diminutions de la période -	Impacts changements d'hypothèses actuarielles +	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Pensions et indemnités assimilées	-					-
Compléments de retraite pour personnel en activité	-					-
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite	-					-
Indemnités de départ à la retraite et autres	2 400 607			-143 566		2 257 041
Indemnités pour personnel en activité						
Total	2 400 607	-	-	- 143 566	-	2 257 041
<i>Dont concernant :</i>						
- les dirigeants						
- les filiales						
- les participations						
- les autres entreprises liées						
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>						

L'Institut Mines-Télécom ne comptabilise pas, dans ses comptes annuels, le montant de ses engagements en matière de départ en retraite, qui sont comptabilisés dans les comptes consolidés.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement des indemnités de départ à la retraite sont :

- Age de départ à la retraite :..... 63 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres
- Taux de charges sociales 51% pour les cadres et 38% pour les non cadres
- Taux de rotation 1,5% pour les cadres et 1% pour les non cadres
- Taux d'accroissement des salaires 1% pour les cadres et 1% pour les non cadres
- Taux d'actualisation 0,35% (Taux Iboxx Corporate AA 10 ans au 31 décembre 2020)

Les engagements de retraite et assimilés sont évalués charges sociales comprises en 2020.

3.5. AUTRES INFORMATIONS

✓ Engagements donnés et reçus

Tableau 24 — Engagements donnés et reçus

Libellé	2020	2019
<i>Engagements donnés</i>		
Effets escomptés non échus	Néant	Néant
Avals et cautions	Néant	Néant
Engagements en matière de pension et retraite	2 257 041	2 400 607
Autres engagements donnés	Néant	Néant
TOTAL	2 257 041	2 400 607
<i>Engagements reçus</i>		
Garantie de passif	Néant	Néant
Avals et cautions	Néant	Néant
Autres engagements reçus	Néant	Néant
TOTAL	-	-

✓ Crédit — bail immobilier

Néant

✓ Effectifs au 31/12/2020

Tableau 25 — Effectifs 2018 - 2020

	2018	2019	2020
Effectifs	3 074	3 128	3 246

✓ Comptes consolidés

Conformément à l'article L712-9 du code de l'éducation, l'Institut Mines-Télécom établit des comptes consolidés, dans lesquels les comptes annuels des entités du périmètre de consolidation sont inclus, suivant la méthode d'intégration globale et de l'intégration proportionnelle. Les comptes consolidés de l'exercice 2020 sont produits séparément avec leurs annexes.